

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Montpellier, le 23 AOUT 2016

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Réf. Chr : 243/16
Nos réf. : 2016-002042
Affaire suivie par : Eric BOUSQUET
eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 0434466690 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Aude
Service de l'eau et des milieux aquatiques

105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale.

Projet d'aménagement de la rocade Est de Narbonne (11) déposé par Conseil Général de l'Aude.

Par courrier reçu le 20/06/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement de la rocade Est de Narbonne (11) déposé par Conseil Général de l'Aude.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND